L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 72 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

JEUDI MATIN, 24 JUILLET.

Nouvelles diverses.

On télégraphie de Paris, 1er juillet, au *Times* :

Ce matin, le comité du conseil supérieur du commerce a tenu séance sous la présidence de M. de la Bouillerie, ministre du commerce.

Le comité a approuvé la taxe sur les tissus et le rapport à ce sujet sera la dans la séance du conseil supérieur de jeudi. Le ministre du commerce a annoncé que le conseil d'État s'occupait de deux projets de loi concernant l'abrogation de la loi sur les matières premières et de la surtaxe de pavillon; le ministre a ajouté que, samedi, il saisirait l'Assemblée des questions étudiées par le conseil supérieur du commerce.

— Nous lisons dans la *Patrie* :

Le *Times* insiste sur les poignées de mains échangées entre M. Thiers et M. Gambetta. Son correspondant particulier a vu dans cette cordiale étreinte le sujet d'une dépêche à sensation.

Franchement, ces marques de sympathie ou d'alliance ne nous surprennent pas; elles ne nous apprennent rien. M. Thiers a été pendant dix-huit mois l'allié des radicaux; il était devenu, ou ne sait, ou plutôt on sait trop bien pourquoi, l'ami politique de M. Cambetta. C'est un peu pour cela qu'il est tombé le 24 mai.

Le *Bien public*, organe officieux de M. Thiers, et la *République française*, journal de M. Gambetta, s'entendent à merveille aujourd'hui; l'un reproduit avec tant de complaisance les articles de l'autre, que l'alliance de l'ancien président avec l'ancien dictateur n'est un mystère pour personne. Le *Times* n'a rien dit de nouveau. Il a découvert la statue de Henri IV sur le pont Neuf. Du reste, officieux de M. Thiers, organes radicaux alliés de M. Gambetta, tous les journaux qui cessent de combattre la majorité de l'Assemblée, traduisent la même pénurie d'arguments. Nous avons caractérisé les projets de loi dont M. Dufaure a demandé la mise à l'ordre du jour. Ce sont des engins de guerre que l'on emploie à défaut de meilleures armes. On savait bien que l'assemblée les repousserait, mais leur discussion devait fournir aux orateurs de la gauche l'occasion d'obéir au mandat impératif et de demander une fois de plus la dissolution de l'Assemblée. C'est tout ce que l'on veut pour le moment.

Le *Bien public* et la *République française* accusent la majorité d'être impuissante. Elle ne peut vivre, disent-ils, qu'à la condition de ne rien entreprendre, de ne rien dire et de ne rien faire. M. Thiers était dans la même position. Il l'a caractérisée par cette formule: Organiser et ne pas constituer." C'est pour être sorti de cette formule, en définitive sage et bien trouvée, que M. Thiers est tombé légitimement le 24 mai. Ces hommes n'ont qu'une chose à faire, y revenir et s'y tenir avec sincérité et bonne foi.

Consultez le pays, répètent les vaincus du 24 mai. Il y a dix sièges vacants; demandez au suffrage universel la ratification du 24 mai. Nous croyons que le devoir — et l'intérêt — de la majorité est d'attendre. Le suffrage universel est souverain, dites-nous, mais si la France menace de subir la Commune légale, peut-elle bien appeler du suffrage universel bien informé, calme et en état de rendre une décision de sang-froid.

Quand la loi électorale sera votée, quand nous ne serons plus exposés à toutes les déceptions du scrutin de liste, quand les électeurs n'auront plus à subir l'influence des mauvaises gambettistes et des sous préfets du Quatre-Septembre, alors on pourra demander l'épreuve, elle sera loyale. C'est peut-être pour cela que les radicaux n'en voudront plus.

Les rapports deviennent de plus en plus difficiles entre les préfets des départements et les maires des communes. Le radicalisme espère toujours profiter de ces divisions. Mais l'administration en souffre et l'intérêt public est compromis.

Ces difficultés renaissantes prouvent deux choses: 1° la nécessité de promulguer une loi municipale, et de la promulguer dans son entière, avant les vacances de l'Assemblée; 2° la nécessité absolue de confiner au gouvernement le droit de désigner les maires et de les choisir comme il l'entendra, sans condition ni restriction.

Le discours de M. Gambetta à propos des projets constitutionnels n'a été qu'un long hoquet convulsif.

L'orateur a d'abord pris une simple voix de rogomme pour dire à l'Assemblée qu'elle était impuissante.

Il a ensuite arboré un organe de cuivre fêlé pour lui défendre de constituer. Avec des râclements de tréelle dans son gosier, il l'a traitée de se dissoudre au plus tôt pour aller consulter le suffrage universel, qu'elle a profondément écœuré.

C'est en râlant de plus en plus que M. Gambetta a plus vivement encore demandé la dissolution, démontrant que M. Leurent lui-même avait déclaré que les discussions politiques sont de nature à troubler le pays.

On a quelque peu interrompu M. Gambetta, à droite et l'on a eu tort: car le talent de M. Gambetta ne vit que des interruptions qu'on lui adresse. M. Gambetta n'est pas autre chose qu'un donneur de répliques.

Quand la réplique fait défaut, M. Gambetta est comme un acteur qui ne sait plus son rôle; il va, il vient, il se trouble, prononce une phrase quelconque et s'écrie: Ah! vous elles m'interrompre! —Pardon, vous dites! Il me semble que M. un peu de silence m'adresser la parole!"

L'Assemblée, à la fin, a compris ce trux orateur et a laissé patauger M. Gambetta, qui a encore expectoré quelques phrases ronflantes et s'est précipité de la tribune dans les bras de ses amis toujours fidèles et admiratifs.

(*Figaro.*)

—Les bonapartistes font une active propagande dans les campagnes; on envoie gratuitement par la poste des quantités de brochures, entre autres une brochure de M. Jules Amigues, intitulée: *On demande un dictateur*.

A Paris les officiers ministériels ont été tout surpris de l'aimable attention des bonapartistes, qui leur ont fait distribuer une brochure de ce genre.

Elle a pour titre le 3 *Décembre*, par Fernand Girardeau.

Le deuxième payement de 250 millions sur le dernier milliard de l'indemnité de guerre a été fait à Berlin le samedi, 5 juillet, avant midi.

Après ce payement, la France n'aura plus à verser que 500 millions, savoir: 250 le 5 août et 250 le 5 septembre.

—On dit que M. Emile Ollivier, remis sur pied par la révolution du 24 mai, veut affronter le glorieux demi-jour de l'Académie: il achèverait son discours de réception. Voilà de quoi mettre en déroute les deux ou trois matières d'études qui marchandent les fauteuils vacants. Pour prendre place au milieu de MM. Rousset, de Viel-Castel et le Champagny, il ne fallait qu'un grand excès de modestie; mais s'asseoir côté à côté avec l'homme au cœur léger, qui a fait le malheur de la France, et qui s'en lave les mains quand il pleut, c'est un acte de courage surnaturel.

— *Le National* raconte un incident très-curieux qui scécrait passé *messo voce* pendant la discussion de la loi algérienne.

M. P. L....., député républicain d'un département limitrophe de l'Espagne, s'étant approché du banc des ministres, dit à M. Boulé: Ma fille doit épouser, dans quelques jours, M. X....., sous-préfet à Z.... : je vous serais très-obligé si vous voudiez bien accorder à ce fonctionnaire un congé de quelques jours.

— Mais très-volontiers, répliqua le ministre de l'intérieur; M. X..... pourra prendre autant de congé qu'il le désirera, car, à partir d'aujourd'hui, il peut se considérer comme révoqué.

Les communaires sont inutiles!

— Un télégramme reçu de sir Samuel Baker, daté de Khartoum le 30, annonce son heureuse arrivée en parfait état de santé, avec tous les autres Européens.

Le pays, jusqu'à l'Equateur, a été annexé au domaine égyptien. Toutes les révoltes, toutes les intrigues ont été, ainsi que la traite des esclaves, réprimées complètement.

L'ordre règne partout; le gouvernement est parfaitement organisé et la route ouverte jusqu'à Zanzibar. El-Zaraf est navigable.

La victoire du 8 juin a été remportée par 105 hommes seulement sur l'armée d'Omoso.

La mission a réussi d'une manière complète.

— Le gouvernement vient d'ordonner la formation de quatre expéditions scientifiques ayant pour but d'aller observer, sur divers points du globe, le passage de Vénus entre le soleil et la terre. Deux de ces expéditions seront placées sous les ordres d'officiers appartenant à la marine; l'une de celles-ci aura pour station l'île de Campbell, et sera dirigée par M. l'ingénieur hydrographe Bocquet de la Grye; l'autre se rendra à l'île Saint-Paul, et sera commandée par M. le capitaine de vaisseau Mouchez.

La Roche-sur-Yon, 2 juillet.—Les derniers événements de Beaume ont mis en relief la personnalité de M. Pointu, sous-préfet. Nous l'avons eu au 4 septembre dans la Vendée.

A cette époque, un des secrétaires de M. Jules Favre, M. Conlon, nous fut envoyé comme préfet. Il était flanqué d'un M. Jaboulle, secrétaire particulier, et de M. Pointu, secrétaire général.

Conlon et Jaboulle suivirent la fortune de Gambetta: Pointu devint sous préfet de Beaune. On Beaune on en triumvirat dans la Vendée.

"Il un trio plus bouffon
Pointu, Jaboulle et Conlon!
Il rappelle mieux Gribouille
Pointu, Conlon et Jaboulle.
Il est plus près d'Abse.....
Conlon, Gribouille et Pointu."

— *Le National* raconte un incident très-curieux qui scécrait passé *messo voce* pendant la discussion de la loi algérienne.

M. P. L....., député républicain d'un département limitrophe de l'Espagne, s'étant approché du banc des ministres, dit à M. Boulé: Ma fille doit épouser, dans quelques jours, M. X....., sous-préfet à Z.... : je vous serais très-obligé si vous voudiez bien accorder à ce fonctionnaire un congé de quelques jours.

— Mais très-volontiers, répliqua le ministre de l'intérieur; M. X..... pourra prendre autant de congé qu'il le désirera, car, à partir d'aujourd'hui, il peut se considérer comme révoqué.

Les communaires sont inutiles!

— Un télégramme reçu de sir Samuel Baker, daté de Khartoum le 30, annonce son heureuse arrivée en parfait état de santé, avec tous les autres Européens.

Le pays, jusqu'à l'Equateur, a été annexé au domaine égyptien. Toutes les révoltes, toutes les intrigues ont été, ainsi que la traite des esclaves, réprimées complètement.

L'ordre règne partout; le gouvernement est parfaitement organisé et la route ouverte jusqu'à Zanzibar. El-Zaraf est navigable.

La victoire du 8 juin a été remportée par 105 hommes seulement sur l'armée d'Omoso.

La mission a réussi d'une manière complète.

— Le gouvernement vient d'ordonner la formation de quatre expéditions scientifiques ayant pour but d'aller observer, sur divers points du globe, le passage de Vénus entre le soleil et la terre. Deux de ces expéditions seront placées sous les ordres d'officiers appartenant à la marine; l'une de celles-ci aura pour station l'île de Campbell, et sera dirigée par M. l'ingénieur hydrographe Bocquet de la Grye; l'autre se rendra à l'île Saint-Paul, et sera commandée par M. le capitaine de vaisseau Mouchez.

La Roche-sur-Yon, 2 juillet.—Les derniers événements de Beaume ont mis en relief la personnalité de M. Pointu, sous-préfet. Nous l'avons eu au 4 septembre dans la Vendée.

A cette époque, un des secrétaires de M. Jules Favre, M. Conlon, nous fut envoyé comme préfet. Il était flanqué d'un M. Jaboulle, secrétaire particulier, et de M. Pointu, secrétaire général.

Conlon et Jaboulle suivirent la fortune de Gambetta: Pointu devint sous préfet de Beaune. On Beaune on en triumvirat dans la Vendée.

"Il un trio plus bouffon
Pointu, Jaboulle et Conlon!
Il rappelle mieux Gribouille
Pointu, Conlon et Jaboulle.
Il est plus près d'Abse.....
Conlon, Gribouille et Pointu."

—On écrit d'Alsace, à la *Gazette de Cologne*, que le bruit s'est répandu à Strasbourg que le gouvernement allemand consentirait à reculer le terme après lequel on ne pourra plus plaider dans les tribunaux en langue française. Ce bruit avait fort mécontenté les avocats allemands établis à Strasbourg. Sur leur prière, le député Marquardsen et le président du tribunal Péterson se sont présentés auprès du chancelier de l'empire et lui ont exposé les inconvénients qu'entraînerait la faveur dont il est question. Ils lui ont démontré que phaque plaidoirie française était regardée et exploitée comme une démonstration antiallemande par les ennemis de l'empire. On leur a répondu qu'on n'avait pas l'intention de reculer le terme fixé; que passé ce délai, l'on accordera toutefois plus la faveur de plaider en français dans des cas exceptionnels.

Suivant la *Gazette de Cologne*, un grand nombre d'avocats allemands auraient quitté l'Alsace si l'on n'avait fait droit à leur demande.

—La *France républicaine* parle de l'arrivée à Lyon d'un certain nombre d'agents bonapartistes que l'on accuse de chercher à entraîner les ouvriers dans des démarches aussi coupables que dangereuses. Ce journal recommande instamment à ces amis de se montrer très réservés dans leurs relations avec ces prétendus républicains socialistes, qui ne sont que des émissaires du bonapartisme, et de repousser les propositions, de quelque nature qu'elles soient, qui pourraient leur être faites.

Voici quelle est la composition du 3me conseil de guerre, chargé de l'affaire Rane:

Président: Deloffre, lieutenant-colonel du 11ème de ligne.

Juges: Barbaret, chef de bataillon de 30me de ligne;

Delcles, capitaine du 63me de ligne;

De Rocs de Montjoye, capitaine au 18me bataillon de chasseurs à pied;

Wendling, lieutenant au 3me de cuirassiers;

Schenck, sous-lieutenant de la gendarmerie mobile;

Costa, sergent-major au 82me régiment de ligne.

Commissaire du gouvernement: Cambelle, capitaine d'infanterie.

Greffier du 3me conseil de guerre: Barbo, officier d'administration.

—Nous avons reproduit une dépêche du *Times* produite par les journaux français, annonçant que la Porte aurait décidé que la taxe du canal de Suez était due sur la véritable capacité des navires, et qu'elle appliquerait le système Moorson.

Cette dépêche ajoutait que la Porte croit qu'il faut lever les droits sur le tonnage *net* jusqu'à ce qu'un système de tonnage international ait été réglé.

Mr. Ferdinand de Lesseps, dans une note adressée à la *Liberté*, dit que la nouvelle donnée par le *Times* doit être inexacte, la seconde partie de la dépêche étant en contradiction complète avec la première, attendu que le tonnage net est loin de représenter la véritable capacité utilisable des navires. Elle ne serait pas non plus d'accord avec des informations officielles, et elle serait surtout en opposition avec les termes explicites du contrat passé entre la Compagnie du canal de Suez et le gouvernement égypto-ottoman.

Que devient en tout ceci le prétendu précepte de Mahomet? La vérité est que Mahomet lui-même est tombé, à la cour de Téhéran, dans un discrédit profond. Tous le monde est mahométan des lèvres: il y a beau jour que Mahomet est loin des cœurs. Les poètes à la mode le vilipendent continuellement; c'est à qui lui décocheront les épigrammes les mieux aiguisées. L'impiété, ou, si l'on veut, le scepticisme élégant, moqueur, philosophique, fait les délices de la cour de Téhéran. Et ce sont les femmes qui protègent ce mouvement audacieux, comparable avec bien des réserves et dans un cadre très-restreint, au mouvement imprimé au dix-huitième siècle par nos encyclopédistes: chez nous aussi, comme on sait, les Françaises tinrent à honneur de défendre les droits de la raison et de détruire le fanatisme.

Je finirai ce que je dis des femmes en vous parlant d'une sédition de ces dernières années, où elles jouèrent le principal rôle, et en vous contant l'histoire d'une d'elles, dont j'ai malheureusement oublié le nom persan, qui était très-joli: mais je sais qu'il signifiait: "Consolation des yeux."

Vers 1855, il y eut une disette à Téhéran. A vingt lieues plus loin on avait du blé en abondance; mais, faute de routes, on ne pouvait le transporter. Les Persans, nourris d'herbages, périssaient en foule. Ils ne se plaignaient guère, les pauvres gens! Ils mouraient, c'est qu'Allah le voulait. Mais les femmes, plus fortes, j'entendaient point de cette oreille. Elles s'insurgèrent, et comme on ne peut rien contre elles, force fut de les laisser agir. Les vieillards assiégèrent le palais, criant comme des sorcières et jetant leurs vieilles par-dessus les maisons. Qui fut effrayé? Ce fut le shah. Il sortit pourtant, et, muni de pièces d'or, il s'aventura parmi les damnées. Quelle fête! Jamais roi ne fut accueilli par de pareils horions. Il avait beau leur jeter des tomans, les femmes lui jetaient à leur tour des pierres, disant qu'elles n'avaient point besoin d'argent, mais de blé. Le shah, bon diable, après tout, prenait son peuple en grand'pitié. Mais lui-même n'avait que le désespoir: il fit un geste de désespoir et rentra au palais à moitié étranglé.

Là, il demanda à ses ministres ce qui causait l'irritation des femmes, et comme on le voyait en colère, comme il avait revêtu un manteau rouge, signe de l'indignation royale et ibdiée précurseur des châtiments, le bonme âmes insinuèrent qu'on ne pouvait apaiser cette sédition féminine qu'à une condition. — Et laquelle? dit le shah.—Le préfet du palais était le seul coupable, répondit-on. Car enfin c'est lui qui avait le département des farines. Il n'en fallut pas plus. Le shah Nasser-Eddin fit appeler le malheureux, qui sommé de s'expliquer, bégaya, et fut étranglé sur-le-champ. Les aimables dames furent enchantées, et cette fois encore le parti de l'ordre fut sauvé. Oui, mais, le lendemain la révolution prit, et Nasser-Eddin s'aperçut qu'il avait été un peu vif. Aujourd'hui, quand il se rappelle ce douloureux événement, il pleure et il a bien raison. Le ministère étranglé était en contradiction complète avec la première, attendu que le tonnage net est loin de représenter la véritable capacité utilisable des navires. Elle ne serait pas non plus d'accord avec des informations officielles, et elle serait surtout en opposition avec les termes explicites du contrat passé entre la Compagnie du canal de Suez et le gouvernement égypto-ottoman.

—On nous transmet du Caire, en date du 23 juin, l'adresse suivante, à M. Thiers, des Français résidant dans cette ville:

A Monsieur Thiers, ex-président de la république, député à l'Assemblée nationale:

Les Français soussignés, résidant au Caire, ont l'honneur de vous adresser l'expression des sentiments qu'ils ont éprouvé en apprenant votre démission de président de la république.

Pour eux vous êtes toujours le grand patriote et l'homme éminent, qui, bien qu'il n'ait pas achevé l'œuvre si heureusement commencée, n'en est pas moins le premier citoyen de la république française.

(Suivent déjà 300 signatures.)

Les Français d'Alexandrie préparent également une adresse à M. Thiers.

—Un croquis amusant de la vie de restaurant à Vienne, donné par le *Siècle*. Le théâtre représente deux Français fort embarrassés, devant la carte allemande que leur présente le garçon:

Une idée de génie vient à mon compagnon; il se lève, fait le tour des tables serrées, et montre au garçon les mets qui sont à côté. Le garçon, en accompagnant cette explication d'un geste que tous les peuples comprennent. Le ciel soit loué! nous voici en présence d'assiettes pleines; mais les verres sont vides.

La vin est ici un objet de luxe: on boit de la bière en mangeant, et ceux qui ne peuvent se faire à ce régime doivent se résoudre à de grands sacrifices. Le petit bleu est servi comme extra et coûte 1 florin à demi-bouteille, soit 2 fr. 50. Voilà qui encourage fils à la modération que notre ivresse sur l'Ivresse.

Une chose nous frappe, c'est la saleté du linge que l'on nous offre. Les nappes sur lesquelles nous mangeons paraissent avoir été, il y a plusieurs générations, le refuge d'hommes malpropres, qui plus tard, sont. Quand le client est parti, on replie avec soin sa serviette, non pour qu'il la retrouve, mais pour qu'un autre en profite. C'est touchant! Au moyen de ce procédé, on ne tarda pas à obtenir de petits torchons aux couleurs bigarrées, à l'aspect hideux. A l'odeur fétide..... Je plains les étrangers qui n'ont pas de mouchoirs sur eux.

Notes sur la Perse.

III—Suite.

Si la femme n'est pour le Turc qu'un animal gracieux, uniquement destiné à varier ses plaisirs, il n'en est pas de même pour le Persan. Au reste, il n'est point d'ennemis plus irréconciliables que ces deux races musulmanes, dont l'une prend sa source dans le fanatisme religieux, les uns étant pour Mahomet, les autres pour Ali. Et c'est pourquoi, sur tout les questions, Persans et Turcs s'ingénient à différer. Il semble aussi qu'entre ces deux peuples, pour nous presque jumeaux, la nature ait pris soin d'établir comme une ligne de distinction et de démarcation.

Le Persan est vif, remuant, curieux, brave et spirituel; il n'est jamais vulgaire et c'est là le vrai sceau de l'Oriental; le Persan est grand, bien découpé, de taille svelte, ami des beaux habits, des couleurs brillantes, des belles armes. Le Turc, au contraire, est trapu, d'une taille lourde et ramassée; le Turc est obèse, presque insensible à tout ce qui frappe et réjouit les yeux. Ajoutons qu'il est foncièrement rebelle aux choses de l'intelligence et de l'esprit, qu'il n'a point de conversation et que son fanatisme a quelque chose d'odieux que n'a point celui des Persans.

Eh bien, c'est en Perse que les femmes sont le plus libres, ont le plus de pouvoir; c'est là Téhéran qu'elles gouvernent le mieux les hommes, par l'ascendant de leur beauté d'abord, par leur supériorité morale ensuite. Je n'ai pas visité de harem, je l'avoue humblement; aucun Persan ne m'a jugé digne d'entrer dans son intérieur à ce point. Mais partout j'ai recueilli les mêmes réponses et fait les mêmes observations. Les Persans, que j'ai interrogés n'ont pas fait, difficulté d'avouer qu'ils n'étaient point les maîtres.

Voyez-les, me disaient-ils, glisser le long de nos rues et se mêler à la foule en pleine liberté. Si nous étions des tyrans, agissent-elles ainsi? Il est vrai qu'elles sont voilées; vous ne voyez que leurs yeux; elles se ressemblent ainsi toutes, et bien fin qui reconnaîtrait sa mère ou sa sœur! Vous pensez que par jalousie elles tenons à ce voile et que nous serions bien fâchés qu'on vît les traits de nos femmes. C'est une grande erreur. Ce sont nos femmes mêmes qui ny veulent point renoncer. Elles prétendent que ce voile leur préserve le teint, mais, moi, je vous dirai la vérité, qui peut-être ne vous étonnera point:

Jamais les Persanes ne quitteront ce voile. Il leur permet de nous épier, de circuler parmi nous, invisibles et présentes! Regardez celle-ci: comme elles semblent pressées! Oh vont-elles? C'est très inquiétant..... Mais que pouvons-nous faire? On croit avoir reconnu une personne aimée. On voudrait savoir pourquoi elle sort, où elle se rend. Impossible! Arrêter une femme est contre la loi, contre les mœurs, contre la coutume. Aussi nos Persanes se font-elles des vies! elles tout la journée, et comme le maître de maison ne peut entrer dans son "enderoun" quand sa femme reçoit, je vous laisse à penser de quels soupçons jaloux nous sommes dévorés. C'est nous qui sommes les esclaves: elles sont nos maîtres, nos despotes."

Telles sont les quérimonies des Orientaux à propos de ce voile maudit, auquel en Europe nous attachons tant d'idées mensongères. C'est la première fois je crois, que cette question du voile des femmes musulmanes est traitée ainsi ex *professo*.

Je n'ajouterai que ceci: rien n'est laid comme le costume des Persanes; ces Orientales ne s'habillent pas, elles s'affublent, elles se fagotent. Il est vrai qu'au contraire des Parisiennes, ce n'est point habillées qu'il faut les voir. C'est du moins l'opinion courante, même en Turquie,—surtout en Turquie, dirai-je,—où le sultan est tombé plus d'une fois dans les filets des filles de Tavris. Un reproche à ces belles odalisques: elles vont à cheval comme les hommes, jambe ci, jambe là; assurément c'est très-disgracieux; c'est même *improper*, pour employer le mot de la législation anglaise.

Idée protectrice, qui domine partout en Orient, c'est qu'on ne doit, en aucun cas, toucher à la femme, la battre, même avec une fleur. Aussi n'est-il pas rare de voir, sur la place publique des femmes coqueter fortement sur de vigoureux hercules qui rient d'abord, puis entrent dans de violentes colères, et, finalement, ne pouvant parer un tel orage en se défendant, se sauvent, poulant des yeux furibonds. C'est là le seul moyen d'obtenir d'elles consigner ici ce qui est connu de tout Téhéran, ce que pas un voyageur un peu au fait des choses d'Orient ne voudra démentir! Les dames persanes, les dames les plus hautes, les plus instruites, les plus belles, les plus estimées, boivent, après boire, de l'eau-de-vie jusqu'à en perdre la raison, jusqu'à en tomber mortes sur les tapis. Nul ne trouve à redire à ce vice odieux. Je ne crois pas qu'on se fâche nulle part plus impudemment qu'à Téhéran; les hommes de la plus haute classe donnent l'exemple, et j'ai vu à la cour, en plein conseil, l'ancien ministre de l'instruction publique (il est mort), arriver encore tremblant d'ivresse, les yeux affreusement bouffis et l'intelligence perdue.

DIVERS.

JARDIN DE MAGNOLIA.

La plus belle et la plus agréable place d'amusements d'été, pour pique-niques, dîners de famille, divertissements, concerts, etc.

Ouvert chaque jour.

LE DIMANCHE GRAND CONCERT GRATIS EN BAS.

Restaurant et bars toujours de mets et de liqueurs de choix. Toujours du bon frais.

Les jours de la semaine on peut danser au pavillon du jardin.

Dîner le midi on trouve un bon piano.

1juin—3m RICHARD ROMANN.

Consulat de France
A LA NOUVELLE-ORLÉANS.

A ceux qui sont dans les Alsaciens-Lorrains qui, par l'intermédiaire du bon de leur rédacteur, Cosmias, qu'aux termes d'une dépêche du ministère de la justice, ils ont le fardeau de déclarer, par voie de certificat, leur option en faveur de la nationalité française, et qu'en vertu de la demande qu'ils en ont adressée à leur ministre de France avec leurs noms, prénoms, profession, âge et lieu de naissance, ils ont été inscrits sur les registres de leur résidence, et qu'ils ont reçu de leur signature, le certificat qui constatait leur option. Ceux qui n'ont point fait cette demande seront à la préfecture de 1872.

avril—3m

Troisième Rapport Trimestriel
DU
STATE NATIONAL BANK
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Nlle-Orléans, lundi, 21 juin 1873.

(Division du profits sous le système mutuel.)

RESSOURCES:

Prêts et escomptes	$1,314,897 81
Bons des Etats-Unis	200,000 00
Primes sur bons	16,000 00
Actions et autres garanties	49,150 34
Dû par des agents de réalisé et de réserve	200,397 49
Dû par d'autres banques et banquiers	196,046 66
Local de la banque et autres propriétés foncières	201,540 00
Mobilier et installations	13,954 00
Taxes payées	4,765 00
Dépenses courantes	12,898 71
Chèques sur des banques de la ville	157,141 70
Or	76,000 00
Billets légal tender	604,264 00
	$3,820,456 70

PASSIF.

Capital	$200,000 00
Surplus	37,000 00
Circulation non rachetée	225,000 00
Dividendes non payés	11,756 00
Dépôts individuels	1,749,254 70
Dû à des banques et à des banquiers	1,545,445 20
Escomptes non gagnés	32,000 00
Change pour trois mois	20,000 00
Intérêt pour trois mois	14,202 11
Profits et pertes pour 3 mois	772 87— $3,820 456 70

DIVIDENDE DÉCLARÉ.

(Payable à dater du lundi, 21 juillet 1873.)

Les actionnaires, trois et un quart pour cent pour trois mois; les déposants, trois quarts d'un pour cent pour trois mois.

N. B.—A l'avenir, les dividendes seront déclarés semi-annuellement, payables en janvier et en juillet.

SAMUEL H. KENNEDY, Président.
CHAS. L. C. DUFOUY, Caissier. 2juil—1m

Compagnie d'Assurance du Peuple
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Bureaux, No 5 de la rue St-Pierre.

SECOND ÉTAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 juin 1873.

Sur risques d'incendie	$88,888 39	
" de rivières	3,694 76	
" de mer	24,803 68	
Total des primes	$97,187 67	
Plus risques non expirés pour 1872	80,971 67	
	$178,159 34	
Moins, primes remboursées	1,294 44	
Montant net des primes reçues	$176,864 90	
Pertes payées dans la même période.		
Sur risques d'incendie	$11,423 34	
" de rivières	300 00	
" de mer	21,488 12	
Réfaction (rebate)	6,257 88	
Réassurance	670 45	
Dépenses, taxes, etc., intérêt	4,239 67	
Réservé pour les risques non expirés de 72	8,382 00	$51,494 66
Bénéfice net		$125,404 24

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets par actions		$200,204 00
Prime en sus du recouvrement	6,102 16	
Actions de banques et autres actions	32,004 00	
Billets garantis par hypothèque	13,777 78	
Billets garantis	38,177 77	
Ameublement et installations de bureau	2,124 84	
En caisse	19,656 45	
Total de l'actif		$312,075 21

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

R. M. DAVIS, Président,
A. SOCOLA, Vice-Président,
A. GRANGER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
PAROISSE D'ORLÉANS: Ville de la Nlle-Orléans.

Déclaré sous serment et signé par devant moi ce 5 jour de juillet 1873.

ANT. DORICOURT,
Notaire Public.

Nlle-Orléans, 5 juillet 1873.

A une réunion des Directeurs, il a été résolu, à l'unanimité, qu'un dividende de DIX pour cent sur le capital payé fut déclaré et porté au crédit des billets donnés pour actions, qu'un dividende de QUINZE pour cent, COMPTANT, sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 30 juin 1873 fut payé à dater du premier lundi du mois d'août 1873.

—DIRECTEURS—

R. M. Davis, Jos. Davis, H. Maisel,
A. Socola, F. Janfrido, A. Haber,
J. K. Gourdain, J. J. Reiss, R. Dumestre,
N. A. Liambias, G. L. Pivre, S. Camben,
Fernando Fraget, V. Battistora, P. H. Monsenant,
Jos. Mist, F. Schuchacher, R. Salzer,
J. B. Solari, J. Newhauser, M. Dracovich,
F. Sancho, D. Hughes, M. Servin.

10 juil—1 m

New Orleans Mutual Insurance Association.

Bureaux, No 102 de la rue de Canal.

SIXIÈME ÉTAT TRIMESTRIEL.

SECOND TRIMESTRE DE 1873.

Conformément à sa charte, la New Orleans Mutual Insurance Association publie l'état suivant de ses affaires pour le second trimestre de 1873, expiré le 30 juin 1873:

Primes d'incendie	356,987 98	
" de mer	79,206 65	
" de rivières	38,436 66—519,771 51	
En moins, Primes non expirées	307,801 53	
" remboursées	613 05—308,614 58	
Montant net des primes		251,195 93
En plus, Intérêt et loyer		22,940 78
Total		275,097 70
Pertes par incendie	65,340 30	
" sur mer	31,098 43	
" sur les rivières	28,136 66	
	174,597 07	
Dont $7,000 ne sont pas réglées.		
Réassurances	41,048 19	
Frais de bureau	12,197 34	
Taxes	2,947 09	
Dépenses casuelles	3,164 52	
Réfaction (rebate)	13,151 52	
Profits et pertes	3,781 17—250,142 60	
Bénéfice net		24,955 05

ACTIF:

Fonds en caisse	119,295 48	
" en Europe	33,649 11	
" à New-York	4,977 86—157,451 85	
Billets et effets à recevoir	661,822 12	
Actions et bonds	125,779 19	
Propriétés foncières	193,801 34	
Primes de ce trimestre, en voie de recouvrement	197,190 84	
Primes recouvrables dans les trimestres suivants, d'après la charte	254,861 76	
Total	1,590,857 11	

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres du New Orleans Mutual Insurance Association.

C. CAVAROC, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Déclaré sous serment et signé pardevant moi, ce 8 juillet 1873.

G. LEGARDEUR,
Notaire Public.

Aujourd'hui, à une réunion spéciale des Directeurs, il a été résolu, conformément à l'article sept de la charte, de collecter immédiatement tout le montant net des primes du second trimestre de 1873 et de payer aux actionnaires, après règlement des dites primes, un dividende-intérêt trimestriel de 2 1/2 pour cent sur le montant du capital payé.

C. CAVAROC, Président.
G. LANAUX, Secrétaire. 8juil—1m

JULIUS LOEFFLER,

42.....RUE ROYALE.....42

Poêlier et Marchand d'Installations de Gaz.

Il a constamment en main un stock complet d'installation, de globes, etc.

Il se charge de rétablir et réparer les installations et les installations de toute espèce.

Son travail est garanti. 24juin—6m

CHARTE.

CHARTE AMENDÉE
DE LA
Compagnie d'Assurance "Delta"
de la Nouvelle-Orléans.

Etat de la Louisiane, ville de la Nouvelle-Orléans.

Il est fait savoir, par ces présentes, que nous, soussignés, dans les noms ci-dessus, ont demandé entre nous et avec telles autres personnes qui pourront devenir, ces associés, une société commerciale, sous le nom et le titre de "LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLÉANS" et qu'en vertu des dispositions du titre 12 du livre 1 du code de commerce, nous avons rédigé les statuts de ladite société, dont la teneur suit:

ARTICLE PREMIER.

Le domicile de la corporation est établi dans la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, et elle exercera son existence sous le nom et le titre de:

"LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLÉANS."

2. Elle commencera les affaires le cet vers le 1er jour de juillet 1873, pour finir le 1er juillet 1883, ainsi à partir de la date de cette charte, à moins qu'elle ne soit dissoute plus tôt de la manière ci-après, suivant la loi.

3. Elle pourra, si elle le trouve bon, par le consentement de ses actionnaires, représentant les trois quarts du capital social, prolonger son existence au delà de ladite époque, toutes les fois que les directeurs jugeront convenable de le faire, et ce, sans qu'il soit nécessaire de publier de nouveaux statuts.

4. Pour les affaires de ladite Compagnie, il sera nommé un président, un vice-président et trois directeurs, qui, tant que les actionnaires ne les auront pas remplacés, seront: MM. A. Socola, président; A. Baldwin, vice-président; A. Baldwin, A. Socola, J. Kennedy, A. Baldwin, A. Socola, A. Baldwin, R. Dumestre, A. Baldwin, A. Socola, A. Baldwin, A. Socola, A. Baldwin, A. Socola